

Confédération Française Démocratique du Travail

C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Confédération Française Démocratique du Travail C.F.D.T.

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du Conseil National du syndicat C.F.D.T.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2.4 de l'annexe des comptes annuels relative à l'application du nouveau règlement ANC 2018-06 se substituant au règlement CRC 99-01.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2020 comprennent :

- ▶ des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, comme exposés dans les notes 5.1.1, 5.1.6 et 5.1.9 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent ;
- ▶ des provisions constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans la note 5.2.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que la note fournit une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau national et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil national.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 5 mai 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Francis Chartier

Isabelle Tracq-Sengeissen

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos au 31 décembre 2020

	page
1. Bilan Actif	3
2. Bilan passif	4
3. Compte de résultat	5
Annexe	7

Valeurs exprimées en euros

Confédération Française Démocratique du Travail

Annexe

1. Bilan actif	3
2. Bilan passif	4
3. Compte de résultat	5
4. Faits majeurs de l'exercice	7
4.1 Evénements principaux de l'exercice	7
4.1.1 Evénements postérieurs à la clôture.....	7
4.2. Principes, règles et méthodes comptables	7
4.2.2 Présentation des comptes.....	7
4.2.3 Méthode générale.....	8
4.2.4 Application du règlement ANC 2018-06.....	8
5. Informations relatives au bilan	9
5.1 Actif	9
5.1.1 Tableau des immobilisations.....	9
5.1.2 Tableau des amortissements et dépréciations.....	9
5.1.3 Immobilisations incorporelles.....	9
5.1.4 Immobilisations corporelles.....	10
5.1.5 Principaux mouvements.....	10
5.1.6 Méthode d'amortissement.....	10
5.1.7 Immobilisations financières.....	10
5.1.8 Liste des filiales et des participations.....	10
5.1.8.1 Créances rattachées à des participations.....	11
5.1.8.2 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Tiap).....	11
5.1.9. Autres titres immobilisés.....	11
5.1.10. Créances.....	11
5.1.11. Produits à recevoir.....	11
5.1.12. Valeurs mobilières de placement.....	12
5.1.13. Charges constatées d'avance.....	12
5.2 Passif	12
5.2.1 Fonds syndicaux.....	12
5.2.2 Provisions pour risques et charges.....	13
5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges.....	13
5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges.....	13
5.2.3 Fonds dédiés – Tableau de suivi.....	13
5.2.4 Etat des dettes.....	14
5.2.5 Charges à payer.....	14
6. Informations relatives au compte de résultat	15
6.1 Tableau de détermination des ressources	15
6.1.1 Fait générateur des cotisations.....	15
6.1.2 Contributions publiques de financement.....	15
6.2 Ventilation de l'effectif à la clôture	16
6.3. Contributions volontaires en nature	16
6.4 Autres informations sur le compte de résultat	16
6.4.1 Autres achats et charges externes.....	16

6.4.2 Reprises de provisions et transferts de charges - Autres produits.....	17
6.4.3 Quotes-parts de résultats de GIE.....	17
6.4.4 Résultat financier.....	17
6.4.5 Résultat exceptionnel	17
7. Autres informations.....	18
7.1 Engagements hors bilan.....	18
7.1.1 Engagements financiers.....	18
7.2 Consolidation	18
7.2.1 Comptes consolidés.....	18

1. Bilan actif

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2020		
BILAN ACTIF				
	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	29 422	29 422	0	0
Logiciels	29 422	29 422	0	0
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	96 124 960	58 022 365	38 102 595	38 766 472
Terrains	13 306 906		13 306 906	13 306 906
Constructions	70 580 002	49 515 026	21 064 976	22 771 682
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 864 449	7 197 307	667 143	838 492
Autres	1593 659	1310 033	283 626	350 595
Immobilisations corporelles en cours	2 779 945		2 779 945	1498 799
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	289 832 178	12 547 752	277 284 427	270 210 555
Participations	70 552	0	70 552	257 491
Créances rattachées à des participations	10 573 971		10 573 971	10 624 994
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	277 832 626	12 528 021	265 304 606	257 744 659
Autres titres immobilisés				
Prêts	1353 636	19 731	1333 905	1582 019
Autres	1393		1393	1393
TOTAL (I)	385 986 560	70 599 538	315 387 022	308 977 028
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	4 267		4 267	1 667
Avances et acomptes versés sur commandes	12 776		12 776	196 099
Créances	24 647 023	1 465 665	23 181 359	24 847 622
Créances usagers et comptes rattachés	232 080		232 080	96 344
Autres	24 414 943	1465 665	22 949 279	24 751 278
Valeurs mobilières de placement	3 056 434	32 280	3 024 154	3 036 309
Autres titres	3 056 434	32 280	3 024 154	3 036 309
Instruments de trésorerie	-		-	-
Disponibilités	30 246 467		30 246 467	27 298 256
Charges constatées d'avance	376 341		376 341	276 138
TOTAL (II)	58 343 309	1 497 945	56 845 364	55 656 091
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-		-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	-
Ecart de conversion Actif (V)	-		-	-
TOTAL (I+II)	444 329 869	72 097 483	372 232 386	364 633 119
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- auto-risés par l'organisme de tutelle			-	-
Dons en nature restant à vendre			-	-

2. Bilan passif

CFDT - CONFEDERATION	Exercice clos le : 31/12/2020	
BILAN PASSIF		
	31/12/2020	31/12/2019
	Net	Net
FONDS SYNDICAUX		
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	317 433 241	292 621 336
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	8 511 716	24 811 905
AUTRES FONDS PROPRES		
Fonds propres avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL (I)	325 944 957	317 433 241
PROVISIONS		
Provisions pour risques	329 963	539 008
Provisions pour charges	5 459 627	7 253 288
FONDS DEDIES		
Sur contributions publiques de financement		
Sur autres ressources	355 242	343 850
TOTAL (II)	6 144 832	8 136 145
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	2 613 624	3 923 480
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 788 527	4 759 040
Dettes fiscales et sociales	412 038	457 873
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	31 882 750	29 001 375
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	1 445 659	921 963
TOTAL (III)	40 142 598	39 063 732
Ecart de conversion Passif (IV)	-	-
TOTAL (I+II+III+IV)	372 232 386	364 633 119
(1) dont à plus d'un an		
dont à moins d'un an	1 445 659	921 963
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de	-	-
(3) emprunts participatifs	-	-
ENGAGEMENTS DONNES	-	-

3. Compte de résultat

CFDT - CONFEDERATION		Exercice clos le : 31/12/2020	
COMPTE DE RESULTAT			
	31/12/2020	31/12/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
1.Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
2.Production vendue (services)	2 140 332	2 311 314	
Montant net du chiffre d'affaires	2 140 332	2 311 314	
Production stockée			
Production immobilisée			
Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Subventions - Contributions		25 914 284	
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation (1)	23 275 679		
Contributions financières (1)	1424 092		
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amort. et transferts de	3 085 313	2 937 677	
Cotisations	15 877 988	15 853 854	
Utilisations des fonds dédiés	125 073		
Autres produits (2)	1 169 627	1574 993	
TOTAL (I)	47 098 104	48 592 123	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Marchandises : Achats	3 383	0	
Variation de stocks	-2 600	-516	
Matières premières et autres approvisionnements : Achats			
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes *	25 357 808	27 078 508	
Aides financières	13 555 512		
Subventions accordées par l'organisation syndicale		142 411	
Impôts, taxes et versements assimilés	728 437	768 866	
Salaires et traitements	552 009	494 304	
Charges sociales			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 057 870	2 351 130	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	471 475	88 161	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	858 738	2 874 695	
Reports en fonds dédiés	136 465		
Autres charges (1)	27 383	16 044 398	
TOTAL(II)	43 746 480	49 841 957	
* Y compris redevance de crédit bail mobilier	-	-	
* Y compris redevance de crédit bail immobilier	-	-	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 351 624	-1 249 834	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent ou déficit transféré (III)	0	0	
Déficit ou excédent transféré (IV)	2 418 538	2 708 101	
(2) Dont :			
Dons	-	-	
Legs et donations	-	-	
Produits liés à des financements réglementaires	-	-	
Ventes de dons en nature	-	-	
(1) Sur le montant de 24 699 771 € ("Concours publics et Contributions financières"), un total de 12 102 545 € est reversé à des organisations affiliées.			

CFDT - CONFEDERATION	Exercice clos le : 31/12/2020	
COMPTE DE RESULTAT		
	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers		
De participations	531 775	22 275 175
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 708	25 017
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières	801 076	3 504 565
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	610 931	856 561
TOTAL (V)	1 950 491	26 661 318
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 262 481	2 126 963
Intérêts et charges assimilées	147 598	93 981
Différences négatives de change	13 559	11 030
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (VI)	2 423 638	2 231 974
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-473 147	24 429 344
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	459 938	20 471 409
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 308 692	2 589 102
Sur opérations en capital (3)	69 487 698	12 216 201
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL (VII)	70 796 390	14 805 303
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	322 678	81 831
Sur opérations en capital (3)	62 337 161	10 252 671
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	62 659 839	10 334 502
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	8 136 552	4 470 801
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)		117 425
Impôts sur les sociétés (X)	84 774	100 748
Engagements à réaliser sur ressources affectées (XII)		146 982
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI) (XIII)	119 844 984	90 176 169
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) (XIV)	111 333 269	65 364 264
EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)	8 511 716	24 811 905
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	2 224 763	2 372 772
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole	2 224 763	2 372 772
Participation aux événements récurrents pluriannuels	-500 000	-500 000

(3) La différence entre le montant des produits (69 487 698 €) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (62 337 161 €) génère un excédent de 7 150 537 €.

4. Faits majeurs de l'exercice

4.1. Evénements principaux de l'exercice

La crise sanitaire n'a pas remis en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT, qui s'est réorganisée autour du télétravail (pas de mise au chômage technique des salariés) et distanciel. Cependant la crise a bousculé le plan de travail de la CFDT tant dans son contenu (adaptation à une actualité très spécifique) que dans ses modalités. Le travail syndical en numérique plutôt qu'en présentiel a été la norme.

L'impact de la crise sanitaire se traduit notamment :

- par la diminution de plus de 1,2 M € des frais de réunions et de déplacements ;
- par la diminution des versements CNAM vers les organisations CFDT 435 198 € du fait de l'impossibilité à mener certaines actions de formation ;
- dans la baisse des fonds reçus de l'AGFPN (- 1,38 M €), qui sont assis sur la masse salariale nationale ;
- par la fermeture de près de 8 mois de la Maison de la CFDT à Bierville, entraînant la prise en charge par la Confédération d'une perte à hauteur de 431 730 €.

Des actifs financiers - trop exposés aux conséquences de la crise sanitaire - ont été vendus et ont généré des plus-values financières plus importantes en 2020, pour une valeur nette de 7 543 543 €.

En 2020, l'indemnisation de la CNAS des grèves (principalement de décembre 2019) sur l'exercice 2020 s'est élevée à 1 029 344 €. La Confédération a par ailleurs continué les développements et mises en production de l'application Gasel et de son référentiel. Le coût annuel des amortissements de l'application s'élève à 1 526 390 €. La durée d'amortissement du projet, qui a débuté en 2013, est maintenant réduite chaque année d'un an afin de préparer l'avenir.

Parallèlement, le plan d'économies adopté par le Bureau National d'avril 2019 a produit une baisse significative des frais de personnel.

4.1.1. Evénements postérieurs à la clôture

Cette annexe a été finalisée durant la crise sanitaire Covid 19.

Cette crise ne remet pas en cause la continuité de l'activité de la Confédération CFDT, qui s'est réorganisée autant que possible autour du télétravail (pas de mise au chômage technique des salariés à date).

Les éventuels impacts sur nos ressources postérieurement à la clôture seront présentés au Bureau national.

4.2. Principes, règles et méthodes comptables

4.2.2. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

4.2.3. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2018-06 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des coûts historiques.

4.2.4. Application du règlement ANC 2018-06

En application du règlement ANC 2018-06, au cours de l'exercice 2020, un changement de méthode a été effectué concernant la comptabilisation des subventions. Ce règlement procède à des suppressions et des reclassements de postes sur la face du bilan et du compte de résultat. Nous avons donc retenu, la solution suivante concernant la présentation des comptes :

- nous présentons la colonne 2020 telle qu'elle est requise selon le nouveau règlement ANC n°2018-06 et la colonne 2019 telle qu'arrêtée et publiée selon le règlement CRC n°99-01. Cela a pour conséquence de présenter certains postes prévus sur la face du bilan et du compte de résultat 2019 selon le règlement CRC n°99-01 alors que ces postes n'existent plus dans le bilan et le compte de résultat 2020 selon le règlement n°2018-06. Dans ce cas, seul le montant relatif à 2019 sera mentionné dans la colonne 2019 sur la ligne correspondant à ce poste supprimé ;
- la colonne 2019 telle qu'arrêtée et publiée selon le règlement CRC n°99-01 doit être nécessairement présentée, conformément à l'article L123-19 du Code de commerce qui prévoit que « [...] Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent », et des dispositions du plan comptable général s'y affèrent. Ainsi les subventions et contributions de l'exercice 2019, sont désormais présentées sur des lignes distinctes de « tiers financeurs », à savoir :
 - les concours publics et les subventions d'exploitation ;
 - les aides financières.

L'utilisation des fonds dédiés est comptabilisée désormais en produits d'exploitation. De même le report des fonds dédiés est comptabilisé en charge d'exploitation.

5. Informations relatives au bilan

5.1. Actif

5.1.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au 1er janvier 2020	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	29 422			29 422
Immobilisations corporelles	85 155 397	10 969 563		96 124 960
Immobilisations financières	281 309 056	71 714 098	63 190 976	289 832 178
TOTAL	366 493 875	82 683 661	63 190 976	385 986 560

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond pour l'essentiel :

- à la restitution de l'ensemble immobilier par l'association Bierville des constructions édifiées durant la période du bail emphytéotique liant l'association à la CFDT, conformément à la directive de fin de bail pour sa valeur nominale de 9 575 570 €.
- aux travaux en cours des projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 484 187 €, de la Maison de la CFDT de Bierville pour 1 760 948 €, ainsi qu'aux travaux sur les fissures de l'immeuble Belleville pour 439 713 €.

Le montant net de l'augmentation des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 7 559 947 €, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières.

Par ailleurs, les SCI contrôlées par la Confédération ont augmenté leurs créances respectives de :

- 284 780 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2019 de la SCI Loire-Jaurès,
- 243 542 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2019 de la SCI Flandre.

La SCI Rebuffat a diminué sa créance de 579 545 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2019 et à un apport de trésorerie.

5.1.2. Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements et dépréciations cumulés au 1er janvier 2020	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	29 422			29 422
Immobilisations corporelles	46 388 925	11 633 440		58 022 365
Immobilisations financières	11 098 501	2 250 327	801 076	12 547 752
TOTAL	57 516 847	13 883 767	801 076	70 599 538

L'augmentation des amortissements correspond aux constructions restituées par l'association Bierville à la CFDT qui étaient intégralement amorties pour 9 575 570 €.

5.1.3. Immobilisations incorporelles

La Confédération continue le développement du logiciel de gestion des adhérents et des syndicats Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats et organisations affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

5.1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009. Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice. Les immobilisations corporelles acquises en 2020 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

5.1.5. Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2020 sont rappelés en 5.1.1.

5.1.6. Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros œuvres	Linéaire	de 24 à 31 ans
Travaux structure Façade	Linéaire	20 ans
Façades étanchéité...	Linéaire	5 ans
Etanchéité...	Linéaire	10 ans
CVC, électricité...	Linéaire	de 5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	de 6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1^{er} janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

5.1.7. Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation. Les mouvements 2020 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique. Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2020 en cas de moins-value latente. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

5.1.8. Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. La créance sur participation de la SCI Rebuffat a été dépréciée à hauteur de 77 345 € en 2019 et reprise sur l'exercice 2020. La SCI Rebuffat a cédé son immeuble en décembre 2018.

Sociétés	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice	
			Brute	Nette					
Filiales (+ 50 %)	SCI Loire-Jaurès	182 481	100%	15 244	15 244	6 558 159	1 190 492	167 236	284 780
	SCI Flandre-Jaurès	335 673	100%	15 244	15 244	3 710 318	854 914	320 428	243 542
	SCI Rebuffat-Jaurès	2 102	100%	2 000	2 000	305 494	-	102	- 79 745
Participations (10 à)	néant								

5.1.8.1. Créances rattachées à des participations

Elles correspondent aux créances identifiées sur les trois SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès et Rebuffat-Jaurès).

5.1.8.2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (Tiap)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 277 832 626 € correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT, dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Une augmentation de la provision nette a été constatée en 2020 à hauteur de 1 886 591 €.

Exercice 2020	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative comptable
Décomposition de la valeur estimative						
Fractions du portefeuille évaluées :						
• Au coût de revient	268 386 088	257 744 658		277 832 626	265 304 606	
• Au cours de bourse			335 822 276			339 430 781
• D'après la situation nette						
• D'après la situation nette réestimée						
• D'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
• D'après la valeur de souscription (titres libérés)			8 821 914			9 671 021
Valeur estimative du portefeuille	268 386 088	257 744 658	344 644 190	277 832 626	265 304 606	349 101 801

5.1.9. Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par les titres des SCI et de la CES. Les 15 180 titres de la SAS Vigeo ont fait l'objet d'une cession sur l'exercice 2020.

5.1.10. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	10 573 971	-	10 573 971
Prêts (1)	1 353 636	265 506	1 088 130
<i>Créances de l'actif circulant</i>			-
Fournisseurs débiteur & avoirs à recevoir	12 776	12 776	
Créances usagers et comptes rattachés	232 080	232 080	-
Autres créances	22 949 279	9 107 652	13 841 627
Charges constatées d'avance	376 341	376 341	
Total	35 498 083	9 994 355	25 503 728
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	26 357		
Prêts récupérés en cours d'exercice	274 471		

5.1.11. Produits à recevoir

Ils sont constitués par :

- Cotisations à recevoir (Scpvc) :	1 309 614
- Subventions et contributions à recevoir :	7 165 964
- Autres produits à recevoir :	9 612

5.1.12. Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2020 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions. Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-value latente.

Au 31 décembre 2020, une dépréciation a été constatée pour un montant de 32 280 €. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ; en effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

5.1.13. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (376 341 €) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice et sont composées de :

comptes	montant
604200 -Trvx d'impression & fabricat°outils synd	- 44 584
611100 -Sous-traitance générale (ponctuelle)	- 2 565
615600 -Maintenance	- 21 447
616100 -Multirisques	- 50 819
618100 -Documentation générale	- 102 884
622620 -Honoraires formations	- 6 092
625600 -Missions (personnel)	- 240
625800 -Frais de réunion (pers. externes)	- 873
628110 -Cotisations diverses	- 146 238
657000 -Contributions et soutien versés	- 600
Total général	- 376 341

5.2. Passif

5.2.1. Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Libellé	Solde au 1er janvier 2020	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds syndicaux				
Réserves générales	116 749 960	20 998 211		137 748 171
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	169 776 004	3 313 694		173 089 698
Autres réserves affectées	2 845 373			2 845 373
Réserve affectée événements pluriannuels (1)	3 250 000	500 000		3 750 000
Report à nouveau				-
Résultat de l'exercice 2019	24 811 905	-	24 811 905	-
Résultat de l'exercice 2020		8 511 716		8 511 716
Autres fonds syndicaux	-			-
Total	317 433 241	33 323 621	24 811 905	325 944 957

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a constitué une réserve s'élevant 3 250 000 € qui doit être augmentée de 500 000 € en 2021, lors de la décision d'affectation du résultat 2020.

5.2.2. Provisions pour risques et charges

5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1er janvier 2020	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : utilisations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	539 008	15 000	224 045		329 963
Provisions pour charges	7 253 288	843 738	2 637 399		5 459 627
Total	7 792 296	858 738	2 861 444	-	5 789 590

5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent des litiges avec des syndicats, nés sur l'exercice 2018 pour 46 000 €, sur l'exercice 2019 pour 268 963 € et sur l'exercice 2020 pour 15 000 €.

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux provisions de la Caisse Nationale d'Action Syndicale pour 2 149 783 €. Ce sont les sommes que la CNAS est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la CFDT.

Autre poste, la provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires pour 3309 844 €. L'ensemble du personnel est rémunéré par le GIE Belleville ou le GIE Villette, ou mis à disposition. A ce titre, les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Villette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « *méthode des unités de crédit projetées* », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- l'ancienneté à la date de l'évaluation,
- le salaire projeté à l'âge de la retraite,
- les droits tels que définis,
- les conditions du départ en retraite (démissions),
- le facteur d'actualisation,
- la probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.05 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire). Le taux d'évolution des rémunérations est de 2 % observé ces quatre dernières années.

5.2.3. Fonds dédiés – Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau bord)	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Subvention d'exploitation					
Contribution financières d'autres organismes	574 967	343 850	125 073	136 465	355 242
Total	574 967	343 850	125 073	136 465	355 242

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

5.2.4. Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à moins d'1 an	Echéance à plus d'1 an	Echéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	2 611 682	1 309 020	1 302 662	-
Emprunt et dettes financières divers	1 942			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 788 527	3 788 527		
Dettes fiscales et sociales	412 038	412 038		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	31 897 478	20 261 646		11 635 832
Produits constatés d'avance	1 445 659	1 445 659		
TOTAL	40 157 326	27 216 889	1 302 662	11 635 832
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 309 020			

Le montant des autres dettes correspond pour 20 261 646 € à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) et pour 11 635 832 € à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles.

Les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ayant la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération, à des fins de placement dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte, la dette figurant au bilan pour **11 635 832 €** représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération, en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves. L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur « linéarisée ».

5.2.5. Charges à payer

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues :	499 967
- Diverses charges d'exploitation :	194 147
- Contributions à verser aux organisations Cfdt :	14 010 633
- Comptes Courant Entités Consolidés	5 981 279
- Autres dettes	59 381

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1. Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues (1)	15 854 427
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1	0
« + » Concours publics - subventions et contributions financières (*2)	24 699 771
« - » aides financières à des organisations affiliées (2)	12 102 545
« + » autres produits d'exploitation perçus	3 309 959
« + » produits financiers perçus	1 149 415
TOTAL	32 911 027

(1) Le montant des cotisations représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités et celles dont la gestion lui est confiée par la charte de la cotisation syndicale (CONF, CNAS, SSM, FORG). La part de la cotisation 6 761 829 € pour le GIE CFDT Presse et celle du GIE Villette pour 965 976 €, ne figurent pas dans les comptes de la Confédération, mais dans ceux de ces structures. Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale par le Service central de perception et ventilation des cotisations (SCPVC) des organisations affiliées à la CFDT s'élevant à un montant de 87 059 522 € pour l'exercice 2020.

La Confédération, au titre de la gestion de ses activités Outre-Mer a reçu, en sus 23 561 €.

(2) La somme de 24 699 771 € est constituée par des ressources issues de :

- Actions spécifiques Convention aux organisations syndicales :	1 481 582
- Paritarisme : Participation et actions dans le cadre d'organismes paritaires :	3 335 939
- Partenariat, Conventions :	1 181 999
- FDS Financement du Dialogue Social :	18 700 251
- Etat :	7 387 153 €
- Contribution entreprise :	11 313 098 €

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « concours public –subventions et contributions financières » d'un montant de 24 699 771 € n'est pertinente que si l'on tient compte de 12 102 545 € de reversements, ramenant le montant de ressources nettes à 12 597 227 €.

6.1.1. Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la « Charte financière » régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT. En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structures CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

6.1.2. Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2020, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

6.2. Ventilation de l'effectif à la clôture

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux qui composent le personnel de la Confédération sont régis par des statuts différents, selon la distinction suivante :

catégories	Personnel facturé par le Gie Belleville	Personnel mise à disposition
Sécrétariat administratif & technique	90	
Sécrétariat confédéral	87	27
Total	177	27

Le GIE Belleville facture par ailleurs du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.

6.3. Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature », effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 27 en 2020. Ces personnels sont issus essentiellement de fonctions publiques.

Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions, à savoir 2 224 763 € pour l'exercice 2020.

6.4. Autres informations sur le compte de résultat

6.4.1. Autres achats et charges externes

Le montant de la facturation émanant du GIE Belleville s'établit pour l'exercice à un montant de 17 372 998 €. Il s'agit essentiellement de personnel refacturé pour 13 237 406 € (figurant sur le poste « autres achats et charges externes » du compte de résultat).

Cette facturation représente 68,51 % du poste « Autres achats et charges externes » s'élevant au total à 25 357 808 €, dont les autres principales prestations sont :

- Prestations juridiques	2 633 386
- Prestations informatiques	2 515 433
- Charges d'occupation des locaux	1 029 924
- Frais de réunions et missions	376 277
- Coûts de maintenance et assurance	578 192
- Etudes et documentations	422 852
- Divers honoraires	961 891

6.4.2. Reprises de provisions et transferts de charges - Autres produits

Figure sur ce poste un montant de 2 550 757 € de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et réglés durant l'exercice 2020.

Nous avons constaté une reprise de provisions pour litige à hauteur de 224 045 € et de provision Indemnité de Fin de Carrière pour 86 642 €.

Les transferts de charges concernent principalement des « refacturations » faites à des structures associées (GIE ou associations) pour un montant de 119 274 €,

Le montant des autres produits (1 169 627 €) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées, ainsi qu'avec des partenaires externes, et d'autre part de versements liés à la délégation des membres CFDT siégeant au CESE (Conseil Economique Social et Environnemental).

6.4.3. Quotes-parts de résultats de GIE

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (2 418 538 €), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical...).

6.4.4. Résultat financier

D'un montant négatif de 473 147 €, il se décompose comme suit :

Revenus de SCI ou de placements (VMP)	1 139 231
Provisions sur portefeuille TIAP (Moins Values latentes)	- 2 250 327
Reprise sur Provisions sur risque financier	439 045
Reprise de provisions sur portefeuille TIAP	363 735
Perte des SCI	- 79 344
Net de charges ou produits financiers divers	- 85 488
Total résultat financier	- 473 147

Ce résultat négatif est essentiellement dû à la provision sur les titres TIAP de 2 250 327 €, aux revenus des SCI et des placements pour 1 139 231 € ainsi qu'à la reprise sur provision sur titre de 363 735 €.

6.4.5. Résultat exceptionnel

Les éléments essentiels de ce résultat de 8 136 552 € en net, sont les suivants :

- Plus-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	8 819 226
- Valeur comptable immobilisations sorties	- 359 996
- Produits et charges divers	- 322 678
Total résultat exceptionnel	8 136 552

7. Autres informations

7.1. Engagements hors bilan

7.1.1. Engagements financiers

La Confédération s'est portée caution pour garantir, jusqu'à hauteur respectivement de 197 806 €, 2 319 957 €, 880 539 €, 4 437 160 €, cinq prêts accordés par des banques à cinq entités tierces.

Les termes de ces engagements sont fixés respectivement aux 30 novembre 2023, 30 mars 2029, 15 mars 2041 et 1^{er} avril 2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 32 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2020, un montant de 3 016 822 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 10 112 687 €.

La Confédération a affecté en nantissement le 23 novembre 2012 et au cours de l'exercice 2016, au profit de la Société Générale, des parts de titres FCP Investissement, pour un montant total évalué à 5 300 000 €, 1 000 000 € et 1 460 000 €.

Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- d'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités
- d'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités
- d'un montant de 2 920 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 72 mensualités.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 1 060 000 € à échéance du 20/02/2023
- 633 313 € à échéance du 04/02/2023
- 918 369 € à échéance du 04/10/2022

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €.

7.2. Consolidation

7.2.1. Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2020 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération CFDT » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).